EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260625-2026646-DE

Séance du 25 juin 2026
Délibération n° 2026-6-46

Délibération : Acquisition d'un feu pédagogique

Date de la convocation : 18 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 3 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi vingt-cinq juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, DENIAUD-QUEROMES Sylvie, MOREAU Sandrine, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (procuration à ROPERS Daniel), LALLEMENT Martine (procuration à FERLIER Gilles), GUILLOU Vincent (procuration à CLECH Marie).
Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

ACHAT D'UN FEU PEDAGOGIQUE

3 devis ont été demandés pour la fourniture d'un feu tricolore intelligent / pédagogique :

- RUBIX Saint Brieuc : 6 645 € HT
- ELANCITÉ Orvault : 5 352.68 € HT
- SIGNAUX GIROD Bellefontaine : 8 123.38 € HT

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 18 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition d'un feu tricolore intelligent / pédagogique auprès de la société ELANCITÉ d'Orvault pour un montant de 5 352.68 €uros HT (6 423.22 € TTC),
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget Primitif 2026 à l'article 2188 opération 21.

Le Maire,

Daniel ROPERS